

Commission de coopération environnementale (CCE)

Comité consultatif public mixte

**27, 28 et 29 juin 2001
Guadalajara, État de Jalisco**

Documents conceptuels

Le personnel du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a rédigé les documents conceptuels qui suivent afin d'alimenter les discussions sur les thèmes et sujets que le Comité consultatif public mixte (CCPM) a choisi d'examiner au cours des tables rondes et de l'atelier sur les produits et services écologiques.

Dans certains cas, ces documents font état des travaux courants de la CCE, alors que dans d'autres, ils suggèrent de nouveaux domaines qui ne cadrent pas avec les activités en cours. Les idées exprimées dans ces documents ne sont destinées qu'à amorcer la discussion et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du CCPM et des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Le Plan de programme de la CCE, son calendrier d'activités ainsi que d'autres documents et informations sont consultables sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>. On peut demander une version imprimée de ces documents au Secrétariat, à l'adresse <info@ccemtl.org>.

Gestion des polluants en Amérique du Nord

Question à examiner

La stratégie de gestion des polluants comprend quatre éléments principaux :

- Faire progresser les activités transfrontalières visant l'amélioration de la qualité de l'air ainsi que le transport et l'élimination des déchets.
- Soutenir les politiques environnementales afin de protéger les populations les plus exposées à la pollution.
- Renseigner le public sur les rejets et les transferts de substances toxiques.
- Favoriser l'instauration d'un programme de gestion rationnelle des produits chimiques.

Cette stratégie offre la possibilité d'intervenir à l'égard de chaque milieu (l'air, l'eau et le sol) ou à des moments appropriés du cycle de vie des substances chimiques afin d'améliorer la qualité de l'environnement ou de réduire les risques pour la santé humaine. Des intervenants importants participent à l'élaboration de stratégies et de plans d'action qui intègrent le principe du droit du public à savoir quels sont les principaux polluants qui peuvent avoir des effets sur sa santé et son bien-être.

Activités connexes de la CCE

Les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* analysent les données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) établis dans chaque pays nord-américain et renseigne le public sur les sources de ces rejets et transferts à l'échelle du continent. Le cinquième rapport de cette série, qui fera état des données de 1998, sera publié à l'été. La CCE continuera d'améliorer ce rapport et d'élargir sa portée en fonction de la contribution des intervenants et des améliorations qui pourraient être apportées aux registres nationaux, notamment l'ajout de nouvelles substances chimiques et l'abaissement des seuils de déclaration. Jusqu'à présent, les rapports de la série *À l'heure des comptes* ne contiennent que des données canadiennes et américaines; celles du Mexique y figureront lorsqu'elles seront disponibles.

De nouvelles données scientifiques montrent que l'ozone troposphérique et les particules fines représentent une menace pour la santé humaine aussi évidente qu'importante dans les milieux ambiants, à des concentrations plus faibles qu'on l'avait prévu. En outre, les épisodes de pollution atmosphérique ont un caractère continental et transfrontalier. Il faut donc mieux saisir quelles sont les relations entre les sources et les récepteurs pour pouvoir instaurer des programmes rentables de lutte contre la pollution. Une activité a été entreprise à cette fin et elle prévoit l'établissement d'un inventaire trinational des polluants atmosphériques courants. Une telle information est essentielle si l'on veut utiliser des modèles atmosphériques, car ceux-ci permettront d'éclairer l'élaboration de programmes et de stratégies à l'échelle nationale. Tout

comme les rapports sur les données des RRTP, il est prévu d'établir un rapport inventoriant les polluants atmosphériques courants afin que la population connaisse les sources de pollution locales et continentales.

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), qui a été instauré en 1995, a permis aux trois pays d'établir des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) afin de prendre des mesures continentales à l'égard des polluants organiques persistants (POP) les plus dangereux. L'Amérique du Nord joue un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre ces substances toxiques et elle poursuivra cette action dans le cadre du traité sur les POP que les pays membres du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devaient signer en mai.

Compte tenu de la nécessité de renforcer la coopération en vue de protéger les enfants des menaces environnementales en Amérique du Nord, en juin 1999, le Conseil de la CCE a annoncé la mise sur pied d'un projet spécial sur la santé des enfants et l'environnement. Un symposium s'est tenu à Toronto en mai 2000 sur ce sujet, et en juin, le Conseil a adopté la résolution n° 00-10 relative à la santé des enfants et à l'environnement. Celle-ci prescrit l'établissement d'un programme coopératif nord-américain destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, la constitution d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil, ainsi que d'autres mesures destinées à favoriser l'échange d'information et à intégrer la santé des enfants dans les objectifs des projets de la Commission.

Bien que des politiques et programmes efficaces aient été instaurés pour lutter contre un certain nombre de substances toxiques, des données scientifiques révèlent que les conséquences de certaines d'entre elles sur l'environnement et la santé humaine peuvent s'avérer plus insidieuses qu'on le prévoyait ou être actives à des concentrations plus faibles. Il est donc important de déterminer si les méthodes actuelles d'évaluation des risques protègent adéquatement les sous-populations vulnérables.

Les mesures optionnelles qui suivent permettraient d'appliquer des éléments importants de cette stratégie :

La qualité de l'air

1. Faire progresser la coopération en vue de normaliser les réseaux sur la qualité de l'air, les inventaires d'émissions, les données de surveillance de la qualité de l'air et les liens transfrontaliers entre les sources et les récepteurs.
2. Inviter le Conseil à adopter une résolution dans laquelle les Parties s'engageraient en matière de droit à l'information en établissant et en diffusant un rapport trinational sur l'inventaire de polluants atmosphériques courants, à l'instar du rapport sur les données des RRTP. Cette résolution stipulerait que les Parties s'engagent à échanger de l'information en vue de dresser un inventaire équitable et comparable qui permettra de modéliser adéquatement la qualité de l'air en fonction des politiques connexes.

La santé des enfants et l'environnement

1. Établir un programme d'action nord-américain relatif à la santé des enfants et à l'environnement, sous la direction du Comité consultatif d'experts et avec la participation des ministères compétents et d'intervenants non gouvernementaux.
2. Faciliter la collaboration à l'égard des travaux scientifiques entrepris dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants (p. ex., une étude longitudinale sur la santé des enfants portant plus précisément sur l'exposition aux substances chimiques).
3. Examiner les approches politiques en vigueur (p. ex., les stratégies d'évaluation du risque) afin de relever les nouveaux enjeux et les domaines qui prêtent à des améliorations.
4. Mettre au point et surveiller des indicateurs clés de la santé des enfants et de l'état de l'environnement en Amérique du Nord.

Le registre de rejets et de transferts de polluants

1. Continuer de favoriser une base commune de déclarations obligatoires des rejets et des transferts de polluants qui contribue au droit du public d'être informé au sujet de ces rejets et transferts.
2. Promouvoir des améliorations aux RRTP nationaux qui permettront d'améliorer la comparabilité et l'intégralité de leurs données sur une base régionale (p. ex., viser d'autres substances chimiques et sources de rejets et déterminer des seuils appropriés de déclaration, pour les substances déjà visées comme pour celles nouvellement intégrées à la liste).
3. Réaliser des analyses des rejets en fonction de paramètres économiques (p. ex., le produit intérieur brut) et commerciaux.
4. Chercher des moyens d'utiliser les données des RRTP pour surveiller les progrès de la mise en œuvre des PARNA et d'autres éléments cadrant avec des engagements et/ou des objectifs internationaux.

La gestion rationnelle des produits chimiques

1. Élargir la portée du projet de GRPC afin d'incorporer à la gestion des produits chimiques une approche relative au cycle de vie, en axant l'attention sur les POP qui font l'objet de mesures de la part de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et du PNUE.
2. Chercher des possibilités de coopération à l'égard d'autres substances chimiques toxiques qui n'ont pas les caractéristiques des POP.
3. Déterminer s'il est possible de catégoriser un grand nombre ou toutes les substances existantes en fonction de leurs effets sur l'environnement ou sur la santé humaine, et pousser plus avant les travaux de GRPC en vue de dresser un cadre politique nord-américain permettant de s'assurer que toutes les nouvelles substances chimiques font l'objet d'une sélection avant d'être commercialisées.

4. Vérifier s'il existe des procédures d'essai pour déterminer si les produits biotechnologiques ont des incidences sur l'environnement et la santé humaine avant de les mettre en marché.
5. S'assurer que les substances chimiques visées par les PARNA donnent lieu à l'élaboration d'exigences adéquates pour ce qui est des déclarations de rejets et de transferts en vertu des RRTP.
6. Relever et examiner les mesures politiques relatives au transport et à l'élimination des déchets dangereux sur le plan transfrontalier.
7. Examiner des possibilités de favoriser la compatibilité des normes pour les substances visées par les PARNA.
8. Étudier la possibilité de fixer des priorités stratégiques pour les activités d'application des lois relatives aux substances visées par les PARNA.

Conservation de la biodiversité

Question à examiner

L'Amérique du Nord compte quelques-uns des écosystèmes marins et terrestres les plus diversifiés de la planète. À lui seul, le Mexique se distingue de tous les autres pays du monde en raison de l'importante diversité de ses espèces et de ses écosystèmes, et des endémismes que l'on trouve sur son territoire. Les problèmes auxquels l'Amérique du Nord est confrontée ont cependant une aussi grande ampleur que la richesse de ses formes de vie; il s'agit des dangers que les générations actuelles et futures font courir à la biodiversité et à la santé des écosystèmes nord-américains. Même si la plupart des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une portée nationale, certains autres sévissent dans deux des trois pays, et les effets et conséquences de quelques-uns d'entre eux peuvent s'étendre à l'ensemble du continent.

Activités connexes de la CCE

La CCE agit à titre d'instigatrice et de catalyseur parmi les trois gouvernements et divers groupes d'intervenants en vue d'élaborer des stratégies qui prônent l'adoption d'une approche holistique pour relever les défis que suscite la biodiversité en Amérique du Nord.

En vue d'atteindre ses buts et objectifs, le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité est axé sur la mise en œuvre aux échelles continentale et régionale. Il réserve à la CCE un rôle de tribune afin de coordonner l'application de solutions continentales aux principaux défis en matière de conservation, ainsi que de restreindre et de mieux cibler la portée géographique d'activités de conservation déterminées en leur donnant par ailleurs un caractère interdisciplinaire.

Dans le cadre d'un processus de deux ans auquel ont participé des intervenants des secteurs public et privé de toute l'Amérique du Nord, la CCE a établi un plan stratégique à long terme relatif à la biodiversité pour lui permettre de s'assurer que ses activités de conservation sont fructueuses, rentables et universelles, et qu'elles permettent aussi bien de surmonter les obstacles que de tirer parti des possibilités sur les plans régional et continental.

Options

1. Soumettre la stratégie de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord à un processus d'examen public en vue de la faire approuver par le Conseil à sa session de juin 2001.
2. Comme l'énonce la stratégie, et en tablant sur les enseignements tirés de l'exécution des activités du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce :

- Recourir à des incitatifs commerciaux, à des produits et services écologiques et à des techniques pour conserver la biodiversité, l'utiliser de façon durable et en tirer des avantages communs.
- Chercher des mécanismes novateurs pour financer les activités de conservation.
- Étudier la portée et la mise en œuvre d'outils réglementaires afin de trouver des possibilités de coordination régionale par les organismes compétents.

Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Question à examiner

Le commerce est en plein essor en Amérique du Nord, et son intensification accroît proportionnellement le flux de produits et de services qui alimente les artères commerciales du continent, sur terre, dans l'air et sur l'eau. Le mouvement des produits, des services et de l'information dans l'ensemble du système nord-américain est influencé, et souvent entravé, par un éventail de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti aux frontières durant des heures, le trafic terrestre est freiné par des itinéraires inadéquats ou des embouteillages créés par d'autres facteurs, les tracés ferroviaires directs sont de moins en moins nombreux.

Même si dans de nombreux cas d'autres facteurs comme les tendances commerciales locales, la croissance démographique ou l'expansion tentaculaire des villes peuvent expliquer les stress exercés sur les infrastructures, des études récentes constatent un important accroissement du commerce nord-américain dans son ensemble, et plus particulièrement du trafic lourd le long des principaux itinéraires commerciaux. Les autoroutes constituent les voies de transport les plus empruntées à des fins commerciales en Amérique du Nord puisqu'elles permettent d'acheminer 80 % des exportations américaines vers le Canada et 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. Les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Mexique et entre le Canada et le Mexique montrent des pourcentages analogues. Plus de 70 % des produits commerciaux (en fonction de leur valeur) entre les États-Unis et le Canada sont transportés par camion, ce qui est également le cas pour la majorité des échanges avec le Mexique. Des données révèlent que la circulation des camions a grandement augmenté au cours de la dernière décennie, et il est prévu que cette tendance se poursuivra.

Toutes les propositions de couloir d'échanges commerciaux ont des dimensions environnementales, certaines à l'échelle transfrontalière ou nord-américaine. Les activités liées à ces couloirs peuvent renforcer la coopération et maximiser les avantages qui en découlent, tant dans le domaine de l'environnement que dans les domaines du commerce et du transport.

Toute tentative de cerner les dimensions environnementales que peut avoir l'expansion des couloirs de transport et d'échanges commerciaux exigera une planification et une coordination plus rigoureuses sur le plan transfrontalier (continental). Dans ce contexte dynamique, la CCE peut contribuer de façon notable en réunissant divers représentants des secteurs public et privé afin de partager de l'information sur les bonnes pratiques en vigueur et de susciter la réalisation d'activités concertées.

Activités connexes de la CCE

En septembre 1999, la Commission a réalisé une étude initiale qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport intitulé *Les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux*. Ce rapport fait état des projets les plus importants, des organismes participants et du degré actuel de

coordination relativement aux couloirs nord-américains de transport. En 2000, la Commission a chargé la société ICF Consulting de mener une étude afin de relever les incidences sur la qualité de l'air que pourrait occasionner l'intensification du commerce le long de cinq segments de couloirs; deux d'entre eux traversent la frontière américano-mexicaine et les trois autres la frontière canado-américaine. Cette activité a permis de former un groupe consultatif d'intervenants représentant les secteurs gouvernemental et non gouvernemental de chaque pays, afin de cerner les répercussions sur l'environnement (plus précisément sur la qualité de l'air) du développement des couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, ainsi que les possibilités de prévenir ou d'atténuer ces répercussions.

Les travaux de la société ICF Consulting ont été exposés au cours d'un atelier qu'a organisé la Commission à Winnipeg, au Manitoba, le 15 mars 2001. Le rapport énumère les répercussions qu'un commerce accru peut avoir sur la qualité de l'air, dont les suivants :

- En supposant que les normes relatives aux combustibles à base teneur en soufre et aux émissions des camions lourds à moteur diesel sont mises en œuvre aux États-Unis et au Canada, la quantité totale des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de matières particulaires de moins de 10 microns (PM₁₀) diminuera ou demeurera constante jusqu'en 2020 comparativement à la quantité actuelle, et ce, même si le volume d'échanges commerciaux est censé devenir de deux à quatre fois plus important.
- Dans les couloirs où la croissance des échanges est élevée, les émissions de NO_x et de PM₁₀ provenant des locomotives augmenteront de 50 % à 100 % d'ici 2020. En raison de la baisse prévue d'émissions provenant des camions, le trafic ferroviaire contribuera à un pourcentage plus élevé des émissions de NO_x et de PM₁₀ liés aux échanges commerciaux.
- Les émissions de gaz à effet de serre et d'oxyde de carbone (CO) liées au commerce ne diminueront pas avec l'application des nouvelles normes et sont censées augmenter considérablement d'ici 2020. Par exemple, en fonction d'un scénario élémentaire de croissance jusqu'en 2020, les émissions de gaz carbonique (CO₂) seront de 2,4 à 4 fois plus élevées que la quantité actuelle dans les cinq couloirs étudiés.

Ces conclusions préliminaires du rapport de la société ICF ont fait l'objet d'un examen de la part des parties et du public, et cette société révisé actuellement son document de travail en tenant compte des éléments d'information que contenaient les observations formulées. La version révisée de ce document sera transmise aux gouvernements et au groupe consultatif d'intervenants d'ici la fin de l'été pour qu'il fasse l'objet d'un examen supplémentaire avant sa publication.

Nota : On trouvera ci-après l'avis du CCPM au Conseil n° 01-01 sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux.

Options

Les travaux que soutient actuellement la CCE laissent envisager que certains polluants atmosphériques pourraient avoir d'importantes répercussions sur la qualité de l'air en vertu de scénarios de croissance du commerce jusqu'en 2020. En vue de poursuivre l'étude de ces répercussions, le plan de travail de la CCE pour 2001 prévoit consacrer des ressources aux

travaux sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux. L'atelier tenu le 15 mars 2001, à Winnipeg, a offert au public la possibilité de suggérer la réalisation de certains travaux, dont les suivants :

1. Faciliter les échanges transfrontaliers dans le but d'instaurer des programmes comparables d'inspection et d'entretien aux échelles étatique et provinciale pour les camions lourds qui servent aux échanges commerciaux transfrontaliers.
2. Cerner des mesures incitatives afin d'augmenter le rythme de remplacement des camions et des locomotives, d'accélérer ainsi l'application de techniques de transport plus écologiques et d'harmoniser les normes relatives aux carburants dans les couloirs d'échanges commerciaux. Ces mesures peuvent comprendre l'amélioration technique des camions en les équipant de dispositifs de réduction des émissions, notamment des filtres à particules et des techniques d'élimination des NO_x. Pour atteindre cet objectif, on peut tabler sur les expériences fructueuses faites en Europe, en Californie, dans le nord-est des États-Unis et ailleurs.
3. Faciliter l'instauration de déclarations de la performance environnementale pour les sociétés de camionnage, les compagnies ferroviaires et leurs gros clients. Un cadre de déclaration fournirait un repère pour comparer la performance des sociétés de camionnage et des compagnies ferroviaires en Amérique du Nord à l'aide d'indicateurs comme le rendement du carburant, la teneur des émissions, les tendances dans les choix de type de carburant ou de carburants de remplacement, ou d'autres critères environnementaux. Les gros clients pourraient se servir des déclarations de la performance environnementale pour choisir des transporteurs.
4. Promouvoir les mesures d'intérêt public, dont les stratégies fondées sur les mesures incitatives, pour promouvoir l'aménagement de couloirs de transport écologiques.

AVIS DU CCPM AU CONSEIL N° 01-01

Objet : Couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, qui l'habilite à formuler des avis au Conseil;

AYANT participé au très fructueux atelier de la CCE sur les couloirs de transport et d'échanges commerciaux tenu le 15 mars 2001, à Winnipeg, au Canada, et ayant étudié ce sujet le lendemain au cours d'une séance publique en plénière cadrant avec sa session ordinaire n° 01-01;

ÉTANT DONNÉ l'augmentation notable des échanges commerciaux dans les couloirs nord-américains de transport depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ainsi que des problèmes que posent les gaz d'échappement le long de ces couloirs dans toute l'Amérique du Nord, notamment leurs effets sur la santé des enfants et sur la biodiversité, le CCPM recommande respectueusement au Conseil de poursuivre son travail concerté en tenant compte des suggestions suivantes :

1. Un groupe d'intervenants (formé de représentants de tous les paliers de gouvernement, du secteur privé, des collectivités — dont les collectivités autochtones — et du milieu universitaire, de même que de responsables de projets fructueux portant sur la gestion de la croissance) devrait choisir un couloir pilote de transport transfrontalier par le biais d'un processus de sélection fondé sur des critères;
 - instaurer et coordonner un processus intégré à la fois ouvert et transparent, s'engager à l'améliorer en permanence par une collecte continue de données et étendre cette collecte au-delà des frontières;
 - encourager le Secrétariat de la CCE d'élaborer un programme de sensibilisation de ces intervenants.

2. L'objectif visé est de dresser un plan de transport optimal pour la région pilote, dans l'optique d'instaurer un programme de couloirs écologiques faisant appel à la coopération transfrontalière et de faire de ce plan un modèle pour de nouvelles activités stratégiques.
 - Le groupe d'intervenants devra tout d'abord passer en revue l'expérience acquise grâce aux programmes déjà en place [p. ex., celui relatif à l'*International Clean Transportation Corridor* (ICTC-3, Couloir écologique de transport international), et celui de l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du nord-est)] afin de mesurer la compatibilité des activités entreprises dans les divers couloirs et d'étendre, au besoin, la portée des programmes en cours par le biais d'activités stratégiques.

- Il faudra considérer les mesures d'atténuation suggérées dans le rapport de la société conseil ICF en vue, notamment, d'harmoniser les normes relatives aux carburants et à la modification des moteurs.
- Le groupe devra ensuite s'employer à atteindre les objectifs ci-dessous, en fonction des ressources disponibles et des priorités établies :
 - a) Intégrer des considérations relatives à l'utilisation des sols dans le processus d'examen du transport (en déterminant les zones qui donnent ou ne donnent pas lieu à une croissance).
 - b) Solliciter l'avis des collectivités touchées au sujet de l'orientation des activités de transport planifiées.
 - c) Trouver des moyens d'établir et de tenir à jour des ensembles de données comparables dans les pays signataires de l'ALÉNA afin de veiller à ce que le plan continue d'être fructueux.
 - d) Évaluer les risques que représentent les gaz d'échappement et leurs effets sur la santé humaine et dresser un plan de gestion de ces risques.
 - e) Promouvoir des incitatifs financiers tels que les crédits d'impôt afin de favoriser la réalisation d'activités visant l'aménagement de couloirs écologiques.
- 3. À long terme, dans toute activité de planification et d'implantation de centres de transport combiné, y compris les volets « interaction » et « concurrence possible » entre les divers modes de transport transfrontalier, il faudrait considérer les avantages environnementaux, tout en tenant compte des appareils judiciaires propres à chacun des trois pays.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 3 avril 2001

Gestion des ressources renouvelables

Question à examiner

La gestion durable des ressources en eau douce en Amérique du Nord constituera l'un des principaux défis auxquels les décideurs devront faire face au cours du XXI^e siècle. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans le domaine de la gestion de l'eau, il reste à régler des problèmes à long terme relatifs à la quantité et à la qualité. Par exemple, le rythme d'épuisement des principaux aquifères souterrains en Amérique du Nord révèle un problème grandissant d'approvisionnement en eau, alors que les enjeux qu'occasionnent les sources non ponctuelles de pollution de l'eau ne semblent aucunement diminuer.

Activités connexes de la CCE

Dans le cadre de ses travaux sur les nouvelles tendances environnementales, la CCE a eu recours à un modèle d'évaluation quantitative et de simulation, l'*International Model for Policy Analysis of Agricultural Commodities and Trade* (IMPACT, Modèle international d'analyse des politiques relatives aux produits agricoles et au commerce), amélioré à l'aide d'un nouveau modèle de simulation permettant d'évaluer, jusqu'en 2020, la concurrence entre l'expansion urbaine et l'agriculture en ce qui a trait aux ressources en eau. Le modèle IMPACT offre un cadre de modélisation mondiale qui tient compte de la disponibilité et de l'utilisation de l'eau ainsi que de l'offre et de la demande alimentaires. Le modèle relatif à l'eau permet de projeter sur 30 ans la demande et l'approvisionnement à l'échelle des bassins hydrographiques, du territoire national (seulement les États-Unis pour le moment) ou des régions, tout en évaluant l'eau disponible pour l'agriculture en fonction d'une demande accrue à l'échelle urbaine. Le modèle tient également compte de la quantité totale d'eau renouvelable, de la demande non agricole, de l'infrastructure d'approvisionnement, ainsi que des politiques économique et environnementale à l'échelle des bassins hydrographiques, du territoire national ou des régions. Il est possible de simuler divers scénarios de disponibilité de l'eau ainsi que de l'offre et de la demande alimentaires si l'on veut relever un large éventail d'incidences politiques. Ces travaux complètent les données fondamentales recueillies par la CCE qui montrent des changements en matière de qualité de l'eau ainsi que des défis relatifs à la quantité disponible jusqu'en 2020.

En 2000, la CCE a également réalisé un aperçu des principaux défis que suscite l'eau en Amérique du Nord, en se fondant sur la *Vision mondiale de l'eau*, et a établi un rapport d'enquête sur les régions frontalières et transfrontalières nord-américaines où l'eau doit faire l'objet d'un processus de gestion.

Options

1. Chercher des mesures incitatives commerciales destinées à accroître l'utilisation durable des ressources en eau qui pourraient notamment viser à améliorer la gestion de la demande parallèlement à des mesures destinées à réduire cette dernière dans les secteurs économiques qui consomment une grande quantité d'eau, et ce, dans le but ultime de diminuer la consommation de cette ressource.

2. Étudier des mesures incitatives commerciales et politiques destinées à favoriser la mise sur pied d'activités obligatoires de surveillance des sources de pollution non ponctuelles, particulièrement celles qui ont des incidences transfrontalières.
3. Évaluer d'autres approches économiques visant à soutenir l'internalisation des répercussions environnementales sur la gestion de l'eau en menant des études sur les politiques de tarification de cette ressource.
4. Déterminer de quelle manière le secteur des services financiers privés pourrait renforcer son rôle en offrant des moyens novateurs de financer la protection et la conservation de l'eau.
5. Examiner la portée et l'application d'instruments réglementaires existants relativement à la quantité et à la qualité de l'eau. Une analyse des écarts peut permettre de relever des possibilités d'utiliser des outils commerciaux complémentaires.

Marché de l'électricité

Question à examiner

Au cours des deux dernières décennies, les progrès ont porté atteinte à l'image du secteur de l'électricité en Amérique du Nord, et au moins deux changements ont une portée environnementale. En premier lieu, à mesure que la restructuration se poursuit dans plusieurs États et provinces, la dissociation de la production, de la distribution et de la commercialisation au détail de l'électricité offre pour la première fois aux consommateurs la possibilité de choisir leur fournisseur. En deuxième lieu, la restructuration et l'évolution du principe de décloisonnement constituent des éléments moteurs de la croissance que le commerce international de l'électricité est censé connaître dans les pays signataires de l'ALÉNA.

La combinaison de la restructuration et de l'accroissement du commerce international de l'électricité occasionne autant de défis que de possibilités en matière de politique environnementale. Ce secteur a constitué depuis longtemps une source importante de plusieurs polluants atmosphériques et de répercussions environnementales connexes, notamment les émissions de mercure et les dépôts acides, ainsi que des problèmes environnementaux non reliés à l'air comme les effets éventuels sur la santé des enfants et les changements de vocation des sols. Le secteur de l'électricité a également accompli des progrès importants en dissociant la production totale d'électricité de la quantité totale d'émissions. Il faut mener une analyse plus exhaustive afin de déterminer les effets probables des changements apportés à la structure du secteur de l'électricité, tant en matière de qualité de l'environnement que de politique environnementale.

Activités connexes de la CCE

En janvier 2001, la première réunion du Conseil consultatif sur les possibilités et défis environnementaux liés à l'évolution du marché pancontinental de l'électricité a réuni des hauts représentants du secteur des services publics avec des spécialistes de l'environnement et de la réglementation. Dirigé par l'ancien président du sous-comité du Congrès américain sur l'électricité, M. Phil Sharp, ce groupe, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, conseille le Secrétariat relativement à la mise sur pied du projet sur l'électricité et l'environnement. Un rapport fera état des possibilités et des défis sur le plan environnemental qui résulteront de l'évolution du marché de l'électricité à l'échelle continentale, notamment le rendement et les incitatifs liés à la demande, deux questions importantes que le Conseil consultatif a relevées durant la réunion.

Options

Depuis le début de 2001, des réunions auxquelles ont participé les ministres de l'Énergie du Canada, du Mexique et des États-Unis ont mis en lumière la nécessité de discuter de l'évolution du marché nord-américain de l'énergie. La CCE constitue une tribune pour les ministres de l'Environnement et leurs représentants officiels en vue de coordonner la politique

environnementale dans des secteurs déterminés et soutenir ainsi le marché nord-américain de l'électricité. Les Parties pourraient prendre des mesures afin de se pencher sur les principaux enjeux ou de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre du projet de la CCE, notamment les mesures suivantes :

1. Cerner des secteurs qui pourraient donner lieu à une coopération environnementale au sein d'un commerce continental de l'électricité en croissance constante.
2. Analyser des possibilités de renforcer la coopération entre les pays afin d'élaborer de nouvelles normes régissant les portefeuilles d'énergies renouvelables.
3. Chercher des approches commerciales et des mesures incitatives destinées à améliorer la qualité de l'environnement.
4. Analyser les tendances en matière de lutte contre les émissions atmosphériques ainsi que les possibilités d'assurer la compatibilité des normes.
5. Évaluer les enjeux relatifs à l'accès aux marchés internationaux que laissent entrevoir les prévisions de croissance du commerce transfrontalier de l'électricité en centrant l'attention sur le rôle de la disparité des normes environnementales au niveau infra-fédéral.